



N°2025\_12\_129

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Corcoué-sur-Logne, dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux :

**Etaient présents** : Messieurs Michel BROSSARD, Sylvain DAVID, Olivier GRELIER, Gaël MENANTEAU, Eric MOIRAUD, Claude NAUD, Nathanaël RENAUD, Alban SAUVAGET, Thierry VOINEAU et Mesdames Emmanuelle BONNAMY, Nathalie GUIHARD, Corinne LOISEAU, Nathalie LORIEAU, Marie-Josèphe OREVE, Gwenaëlle TRIBALLEAU, Clara VIANA, Céline NOUVEAU.

**Ont donné pouvoir** : Monsieur Marc AUZANNEAU (Procuration donnée à Monsieur Claude NAUD).

**Nombre de membres en exercice** : 18

**Nombre de membres présents** : 17

**Nombre de votants** : 18

Monsieur le Maire déclare que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gwénaëlle TRIBALLEAU est désignée secrétaire de séance.**

**CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES : TARIFS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

Vu la décision du Maire n°2024\_12\_107 approuvant les tarifs des concessions dans les cimetières de la commune à compter du 1 er janvier 2025 ;

Vu le coût des démarches et travaux à poursuivre et engager pour l'entretien des cimetières et l'accueil soigné de nouvelles sépultures,

Vu la comparaison des tarifs en vigueur avec ceux des communes voisines,

Entendu le rapporteur en son exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**REVALORISE** les tarifs des concessions funéraires (caveaux et urnes) et feuilles du souvenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 tel que suit :

	Tarifs depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Concession trentenaire (2m <sup>2</sup> )	246 €	260 €
Concession cinquantenaire (2m <sup>2</sup> )	380 €	400 €
Renouvellement de la concession pour 15 ans	133 €	150 €

DIT que le tiers des recettes encaissées au titre des concessions est reversé au budget de fonctionnement du CCAS.

Le 16 décembre 2025, Claude NAUD, Maire

